Conseil consultatif de la lecture et du livre

Rapport d'activités 2006-2007

Québec

Conseil consultatif de la lecture et du livre

Rapport d'activités 2006-2007

Publication éditée
par la Direction de l'information et de la bibliothèque
du ministère de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine

ISSN: 0843-591X
ISBN: 978-2-550-50903-5

Dépôt légal : 2007
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

© Gouvernement du Québec, 2007

Québec, 16 octobre 2007

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec)

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités du Conseil consultatif de la lecture et du livre pour l'exercice financier 2006-2007.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma plus haute considération.

La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine,

CHRISTINE ST-PIERRE

Montréal, 5 septembre 2007

Madame Christine St-Pierre
Ministre de la Culture, des Communications
et de la Condition féminine
225, Grande Allée Est
Québec (Québec)

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport des activités du Conseil consultatif de la lecture et du livre pour l'année qui s'est terminée le 31 mars 2007.

Au cours de cette année, le Conseil n'a traité que des questions relatives à l'agrément des entreprises.

Veuillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Guylaine Lévesque
pour le Conseil consultatif
de la lecture et du livre

Mandat

Le Conseil consultatif de la lecture et du livre a été créé en vertu de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*, sanctionnée le 21 décembre 1979 et entrée en vigueur le 1er juin 1981.

Le mandat du Conseil est de donner son avis et de soumettre des recommandations à la ministre sur toute question touchant le livre, la lecture et l'application de la loi et des règlements. Le Conseil peut, dans l'exercice de ses fonctions, solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et suggestions de personnes ou groupes de personnes, effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

Avis du Conseil consultatif de la lecture et du livre

En 2006-2007, le Conseil a recommandé à la ministre d'accorder l'agrément à sept éditeurs et à quatorze libraires.

Avis du Conseil consultatif de la lecture et du livre sur les demandes d'agrément de libraires

Région de la Capitale-Nationale (03)

Librairie Archambault
1580, boulevard Lebourgneuf
Complexe La Capitale
Québec (Québec)
G2K 2M4
(agrément de librairie générale de langue française)

Librairie Archambault
2450, boulevard Laurier, local M-26
Place Sainte-Foy
Québec (Québec)
G1V 2L1
(ajout de l'agrément de librairie générale de langue anglaise)

Librairie Raffin
550, boulevard Wilfrid-Hamel
Place Fleur-de-Lys
Québec (Québec)
G1M 2S6
(agrément de librairie générale de langue française)

Région de la Mauricie (04)

Librairie Poirier
1374, boulevard des Récollets
Trois-Rivières (Québec)
G8Z 4L5
(agrément de librairie générale de langue française)

Région de Montréal (06)

Coopérative universitaire de l'École de technologie supérieure de Montréal
1111, rue Notre-Dame Ouest
Montréal (Québec)
H3C 6M8
(agrément de librairie spécialisée en français et en anglais)

Librairie Paulines
2653, rue Masson
Montréal (Québec)
H1Y 1W3
(modification de l'agrément pour celui de librairie générale de langue française)

Librairie Raffin
3, rue de la Commune Est
Montréal (Québec)
H3Y 3C5
(agrément de librairie générale de langue française)

Librairie Renaud-Bray
6801, route Transcanadienne
Local Y-008B
Fairview Pointe-Claire
Montréal (Québec)
H9R 5J2
(agrément de librairie générale de langue française)

Région de l'Abitibi-Témiscamingue (08)

Librairie En Marge
141, rue Perreault Est
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 3C3
(agrément de librairie générale de langue française)

Région du Nord-du-Québec (10)

Librairie Aux mille découvertes
466, 3e Rue
Chibougamau (Québec)
G8P 2X6
(agrément de librairie générale de langue française)

Région de la Chaudière-Appalaches (12)

Librairie Renaud-Bray
1200, boul. Alphonse-Desjardins
Galeries Chagnon
Lévis (Québec)
G6V 6Y8
(agrément de librairie générale de langue française)

Région de Laval (13)

Librairie Raffin
1820, avenue Pierre-Péladeau
Centropolis
Laval (Québec)
H7T 2Z1
(agrément de librairie générale de langue française et de langue anglaise)

Région de Lanaudière (14)

Librairie Renaud-Bray
1185, boulevard Moody
Galeries de Terrebonne
Terrebonne (Québec)
J6W 3Z5
(agrément de librairie générale de langue française)

Région de la Montérégie (16)

Librairie Au cœur du village
1483, rue Roberval
Saint-Bruno-de-Montarville
(Québec) J3V 3P8
(agrément de librairie générale de langue française)

Avis du Conseil consultatif de la lecture et du livre concernant les demandes d'agrément d'éditeurs

Région de Montréal (06)

Éditions Cardinal Inc.
5400, Place de Jumonville
Bureau 304
Montréal (Québec)
H1M 3L7

Éditions de l'Isatis
4829, avenue Victoria
Montréal (Québec)
H3W 2M9

Éditions du Phoenix
206, rue Laurier
L'île Bizard (Québec)
H9C 2W9

Région des Laurentides (15)

Éditions Tout Autrement Inc.
5, rue des Pins
Mille-Isles (Québec)
J0R 1A0

Région de la Montérégie (16)

Éditions de la Bagnole
C.P. 88090
Longueuil (Québec)
J4H 4C8

Éditions Bertrand Dumont Inc.
723, rue Pierre-Hétu
Boucherville (Québec)
J4B 8R7

Éditions Goélette Inc.
600, boulevard Roland-Therrien
Longueuil (Québec)
J4H 3V9

Gouvernement du Québec
DÉCRET 2000-87, 1988 G.O. 2, 120
Concernant la révision des limites des régions administratives du Québec

Codification Numérique	**Nom de la région administrative**
Région 01 -	Bas-Saint-Laurent
Région 02 -	Saguenay–Lac-Saint-Jean
Région 03 -	Capitale-Nationale
Région 04 -	Mauricie
Région 05 -	Estrie
Région 06 -	Montréal
Région 07 -	Outaouais
Région 08 -	Abitibi-Témiscaminque
Région 09 -	Côte-Nord
Région 10 -	Nord-du-Québec
Région 11 -	Gaspésie–Iles-de-la-Madeleine
Région 12 -	Chaudière-Appalaches
Région 13 -	Laval
Région 14 -	Lanaudière
Région 15 -	Laurentides
Région 16 -	Montérégie
Région 17 -	Centre-du-Québec

LISTE DES LIBRAIRIES AGRÉÉES

La liste régionale et alphabétique des librairies agréées conformément à la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* et aux conditions stipulées au règlement nº 4 sur l'agrément des libraires[1] peut être consultée dans le site Web du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à l'adresse suivante :

http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2181

La liste des librairies agréées est régulièrement mise à jour.

L'agrément délivré par la ministre demeure en vigueur tant que le titulaire se conforme à la présente loi et aux règlements (Loi, article 21).

Signification des abréviations figurant à gauche du nom de la librairie.

F : librairie générale de langue française
A : librairie générale de langue anglaise
FA : librairie générale de langue française et de langue anglaise
SF : librairie spécialisée de langue française
SA : librairie spécialisée de langue anglaise
SFA : librairie spécialisée de langue française et de langue anglaise

Des listes de librairies agréées peuvent figurer dans certaines publications. Seules les listes publiées par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ont un caractère officiel.

1. Nul ne peut utiliser le titre d'éditeur agréé, de distributeur agréé ou de libraire agréé, ni associer l'agrément à une entreprise ou à un établissement s'il n'est titulaire d'un agrément délivré en vertu de la présente loi (Loi, article 4).

LISTE DES ÉDITEURS AGRÉÉS

La liste régionale et alphabétique des éditeurs agréés conformément à la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* et aux conditions stipulées au règlement nº 3 sur l'agrément des éditeurs[2] peut être consultée dans le site Web du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à l'adresse suivante :

http://www.mccf.gouv.qc.ca/index.php?id=2178

La liste des éditeurs agréés est régulièrement mise à jour.

Des listes d'éditeurs agréés peuvent figurer dans certaines publications. Seules les listes publiées par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ont un caractère officiel.

2. Nul ne peut utiliser le titre d'éditeur agréé, de distributeur agréé ou de libraire agréé, ni associer l'agrément à une entreprise ou à un établissement s'il n'est titulaire d'un agrément délivré en vertu de la présente loi (Loi, article 4).

LISTE DES DISTRIBUTEURS AGRÉÉS

La liste régionale et alphabétique des distributeurs agréés conformément à la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* et aux conditions stipulées au règlement nº 2 sur l'agrément des distributeurs[3] peut être consultée dans le site Web du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine à l'adresse suivante :

http://www.mcccf.gouv.qc.ca/index.php?id=1839

La liste des distributeurs agréés est régulièrement mise à jour.

Des listes de distributeurs agréés peuvent figurer dans certaines publications. Seules les listes publiées par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine ont un caractère officiel.

3. Nul ne peut utiliser le titre d'éditeur agréé, de distributeur agréé ou de libraire agréé, ni associer l'agrément à une entreprise ou à un établissement s'il n'est titulaire d'un agrément délivré en vertu de la présente loi (Loi, article 4).

Culture,
Communications et
Condition féminine
Québec